

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018_027

Séance du jeudi 15 février 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 08/02/2018

Présents : 17

L'an deux mille dix-huit et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 18

Pour : 11

Contre : 2

Secrétaire de séance: Albert DOUCHY

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés: Françoise THYSS par Jean-Paul VELAY

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO

Objet: Motion sur l'accueil des réfugiés - DE_2018_027

Considérant la crise humanitaire à laquelle la France et l'Union Européenne sont confrontées depuis plusieurs années en raison de l'afflux de réfugiés fuyant la misère et la guerre dans leurs pays d'origine ;

Considérant le préambule de la Constitution de la République Française qui rappelle que « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République » ;

Considérant l'engagement de la France d'accueillir parmi ces migrants 24 000 réfugiés dans le cadre du droit d'asile ;

Considérant la tradition de terre d'accueil de la France, patrie des droits de l'Homme ;

Considérant qu'il est du devoir de notre collectivité de s'investir aux côtés de l'État pour accueillir, dans la mesure de ses capacités, un certain nombre de familles réfugiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECLARE que la commune du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère s'engage à prendre toute sa part dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés, y compris la scolarisation des enfants en lien avec l'Éducation Nationale,

MANDATE le Maire pour initier avec les services de l'État, les bailleurs sociaux, les associations volontaires et les particuliers, les partenariats indispensables à la réussite de leur accueil,

DONNE pouvoir au Maire pour mobiliser à cette fin les acteurs locaux de la solidarité (dont la commission sociale) et en coordonner les initiatives,

DEMANDE au Maire de tenir régulièrement informés l'ensemble des élus du conseil municipal des actions mises en œuvre

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, *Alain Jaffard*

